



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 septembre 2019

Français seulement

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante deuxième session

9–27 septembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,  
politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Exposé écrit\* présenté par Association Internationale pour l'égalité des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 août 2019]

---

\* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

GE.19-15026 (F)



\* 1 9 1 5 0 2 6 \*

Merci de recycler



## **La place des femmes dans les représentations nationales dans le monde**

Après la 4<sup>e</sup> conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, les droits des femmes dans le monde ont connu des améliorations graduelles. La place des femmes dans la représentation nationale a progressé lentement mais sûrement. La moyenne mondiale de la présence des femmes dans les parlements en 1995 était de 11,3%, et s'élevait à 17,79% en 2008 pour atteindre 24,3% en 2019, selon les chiffres donnés par l'Union Inter Parlementaire (UIP) spécialisée dans ce dossier.

«Cette augmentation confirme une hausse constante des femmes parlementaires par rapport aux années précédentes», a déclaré le Secrétaire général de l'UIP le 5 mars 2019 à Genève.

Selon l'UIP, les données des élections tenues en 2018 montrent que des quotas bien conçus peuvent ouvrir la voie à une plus grande parité. Du reste, plus de 130 pays ont adopté des systèmes de quotas en 2018. Plusieurs États ont largement avancé en 2018 sur la représentation des femmes dans les parlements. Il faut également noter qu'un organe législatif national sur cinq est dirigé par une femme.

«Accroître le nombre de femmes au parlement permet d'améliorer et de renforcer les démocraties, tout en augmentant leur représentativité au service de l'ensemble de la population», a déclaré la Présidente de l'UIP Gabriela Cuevas Barron.

Les élections tenues en 2018 ont mis davantage en évidence le problème de la violence à l'égard des femmes en politique. En 2018, l'UIP a publié la deuxième édition de son étude intitulée Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette étude a confirmé la forte prévalence du sexisme dans les parlements européens, 85 % des femmes parlementaires interrogées ayant déclaré avoir subi une forme de violence sexiste au cours de leur mandat.

Il faut cependant rester vigilant. La montée des forces de l'extrême droite en Europe et de l'extrémisme dans les pays musulmans représente un réel danger pour les droits des femmes arrachés de haute lutte par plusieurs générations. En effet ces forces sont opposées au droit à l'avortement et à la contraception en proposant des politiques natalistes à outrance. Elles visent à ramener les femmes entre les quatre murs du foyer et à les écarter de l'éducation, du monde du travail et d'un rôle actif dans la société. Prônant une vision misogyne, ces forces sont fermement opposées à la parité dans tous les domaines. Cela risque de se ressentir fortement dans la mise à l'écart des femmes lors des choix des candidats aux élections et donc entraîner la réduction du nombre de femmes dans les représentations régionales et nationales et les instances gouvernementales.

Ce danger demande une vigilance accrue des organismes internationaux dont le rôle est de produire des garde-fous et des garanties pour empêcher le recul des femmes dans la sphère politique et économique.

C'est pourquoi nous demandons au Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, au Comité spécial sur l'élaboration de normes internationales complémentaires, et au Groupe de travail sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, de présenter des mesures capables de défendre la progression des femmes dans les représentations nationales.